



Fédération des chambres
de commerce du Québec



Montréal, le 16 février 2022

M. Jocelin Dumas
Président
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Par courriel : secretariat@regie-energie.qc.ca

Objet : Partenariat HQD-Énergir - Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (R-4169-2021)

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la *Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (R-4169-2021)*, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) constate plusieurs bénéfices au partenariat annoncé par Hydro-Québec Distribution (HQD) et Énergir visant à favoriser le recours à des systèmes de chauffage biénergie pour leur clientèle résidentielle, commerciale et institutionnelle.

Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 compagnies exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Considérée comme le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ défend les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ estime que les défis auxquels le Québec fait face sur le plan de la transition énergétique sont importants. Pour atteindre la cible de réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030, par rapport au niveau de 1990, le gouvernement et les distributeurs d'énergie doivent mettre en place des mesures qui sont à la fois innovantes, cohérentes et pragmatiques.

Une multitude de solutions existent dans la lutte aux changements climatiques, à commencer par l'hydroélectricité qui constitue une force réelle pour le Québec, en raison à la fois de sa faible empreinte carbone, de sa tarification compétitive et de sa fiabilité. Cependant, malgré l'importante et nécessaire place de l'électricité dans la transition énergétique, elle ne peut à elle seule combler tous les besoins énergétiques du Québec. Le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec reconnaît cette réalité; l'atteinte de nos objectifs environnementaux et économiques passe par le recours à une pluralité de formes d'énergie répondant aux besoins des entreprises et aux réalités des régions.

LA FORCE DU RÉSEAU

Dans un contexte où les besoins en hydrocarbures sont encore nécessaires, pour la FCCQ, la nécessaire transition énergétique doit inclure des sources d'énergie plus propres, telles que le gaz naturel et le gaz naturel renouvelable, la biomasse forestière, l'énergie solaire, l'hydrogène ou le propane, en complément à l'électrification. Nous croyons que cette demande s'inscrit dans ce principe important pour la FCCQ.

Nous tenons à souligner à quel point les demandeurs conjoints dans le présent dossier, Hydro-Québec et Énergir, sont des partenaires importants des entreprises québécoises. Leurs réseaux de distribution constituent des forces importantes pour le Québec en assurant un approvisionnement énergétique extrêmement compétitif, tant en matière de fiabilité, de prix et d'empreinte carbone. Le projet qu'ils proposent et sur lequel la Régie doit se pencher s'inscrit à la fois dans la continuité de leur place névralgique dans l'écosystème économique québécois que dans la nécessaire transition énergétique que nous devons mener collectivement.

La transition vers la biénergie de clients Énergir utilisant exclusivement le gaz naturel pour leurs besoins de chauffage est précisément l'une de ces solutions innovantes, cohérentes et pragmatiques dont le Québec a besoin. Tel qu'indiqué par les demandeurs et par le gouvernement du Québec, ce partenariat permettrait d'éviter 540 000 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2030 tout en conservant une place ciblée pour le gaz naturel comme source de chauffage lors des périodes de pointe hivernale.

La FCCQ souhaite donc que la Régie de l'énergie accueille positivement cette demande afin que le partage des coûts devienne un élément applicable dans la fixation des tarifs des distributeurs pour l'approche biénergie et que ce projet novateur puisse voir le jour rapidement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles Milliard', with a stylized flourish at the end.

Charles Milliard, MBA
Président-directeur général